

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le douze septembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	56	Exploitation carrière à Vélines	Autorisation d'exploiter une carrière sur la Commune de Vélines	
2	57	Remboursement téléphonique	Remboursement téléphonique	
3	58	Don	Don anonyme	

L'an deux mille treize, le douze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 septembre 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Michel CARPENTIER, Alain BATAÇ, Florentine POUCHIN N'GAPELE, Franck POURTAL, Josiane MANZANAS

Absents excusés : Marie-France AUDET, Marie-José GUERIN, Marie-Pierre POUGET

Absent non excusé : Hélène GUISSSET

Procurations : Mme GUERIN à Mme POUCHIN N'GAPELE

Mme AUDET à Mme KOURLATE

Mme POUGET à M. LANSADE

Secrétaire de séance : Mme POUCHIN N'GAPELE Florentine

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 25 Juillet 2013 pour approbation.

Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - Autorisation d'exploiter une carrière sur la Commune de Vélines
 - Remboursement téléphonique
 - Réflexion sur les futurs enjeux d'urbanisation de notre Commune pour la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

- Communauté de Communes

- Commissions et Syndicats

- Questions diverses

Le Maire annonce deux délibérations supplémentaires :

- acceptation d'un don anonyme
- fermeture du guichet de la Mairie le mercredi après-midi

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Maire présente les remerciements de Yolande MORTEMOSQUE pour les marques de sympathie dont le Conseil Municipal a fait part lors du décès de M. MORTEMOSQUE

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE VELINES

M. ROUCHEYROLLE pose la question : pourquoi demande t-on l'avis du Conseil Municipal pour ce projet qui concerne la commune de Vélines.

Le maire répond que la loi l'impose.

Le projet doit se réaliser au lieu-dit « Les grands champs », il s'agit d'une station d'extraction.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté du 10 juillet 2013 de M. le Préfet.

L'exploitation est fixée pour une durée de 15 ans.

Un avis public doit être affiché dans un rayon de 3 km de la zone concernée par la future carrière, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal de Montcaret doit délibérer sur cette demande d'exploitation :

Mme POUCHIN N'GAPELE, détentrice du pouvoir de Mme GUERIN, donne lecture de ses remarques défavorables :

- Disparition de terres agricoles de façon irréversible.
- Méconnaissance de l'impact écologique et humain en cas de catastrophes naturelles futures.
- Augmentation du risque « accidentogène » sur la RD 936 en particulier sur l'axe Les Réaux-Lamothe, donc dans la traversée de Montcaret avec le passage intensif de camions dans les deux sens.
- Détérioration de la vallée de la Dordogne en termes touristiques sur le secteur.
- Dévalorisation du secteur pour d'éventuels futurs résidents (qui aura envie d'habiter et construire à proximité de routes dangereuses et bruyantes ?).

Puis le débat s'engage et chacun s'exprime. Le vote fait ressortir :

Abstentions : 3- Contre : 11- Pour : 0

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie est destinataire d'un arrêté préfectoral ordonnant la mise à enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire de la Commune de Vélines, pour une durée de 15 ans, aux lieux-dits « Les Grands Champs » et « Lagorce ».

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette demande d'autorisation.

Le débat fait ressortir les désagréments occasionnés par une telle exploitation :

- Disparition de terres agricoles de façon irréversible.*
- Méconnaissance de l'impact écologique et humain en cas de catastrophes naturelles futures.*

-Augmentation du risque « accidentogène » sur la RD 936 en particulier sur l'axe Les Réaux-Lamothe, donc dans la traversée de Montcaret avec le passage intensif de camions dans les deux sens.

-Détérioration de la vallée de la Dordogne en termes touristiques sur le secteur.

-Dévalorisation du secteur pour d'éventuels futurs résidents.

Le vote fait ressortir à 11 voix Contre- 3 abstentions un avis DEFAVORABLE

REMBOURSEMENT TELEPHONIQUE D'UN TROP PERCU

Délibération

Le Maire indique que la commune a fait l'objet d'un trop perçu de consommation téléphonique. Un remboursement de 31,71 € à encaisser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce remboursement à l'unanimité.

REFLEXION SUR LES FUTURS ENJEUX D'URBANISATION DE NOTRE COMMUNE POUR LA REALISATION DU PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Il est demandé aux communes de réfléchir sur les enjeux d'urbanisation de leur territoire car la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur le cahier des charges à soumettre au bureau qui pilotera le futur PLUI.

M. Thierry LANSADE propose de réunir d'abord la Commission Municipale du PLU, le 17 septembre prochain à 18H30 afin de réfléchir aux futurs projets d'urbanisation de notre Commune en reprenant le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU.

Il propose de reprendre les axes du PADD à développer, à savoir :

- . Densification des bourgs,
- . Protection naturelle des coteaux,
- . Augmenter la construction dans les hameaux,
- . Protéger les zones agricoles.

Le 9 octobre 2013, date du prochain Conseil Municipal, un avis sur les conclusions de la Commission sera émis et rapporté au Conseil Communautaire par les délégués.

Le Maire propose d'envoyer le cahier des charges du PLUI aux Conseillers pour qu'ils consultent le document.

DON ANONYME

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la Commune a fait un don de 1000€.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce don et remercie vivement le généreux donateur.

Jacques BERTHET propose de mettre un remerciement dans le bulletin.

Cette proposition est acceptée.

FERMETURE DU GUICHET DE LA MAIRIE LE MERCREDI APRES MIDI

Etant donné le nombre de plus en plus important de CUa (certificat d'urbanisme d'information) à traiter, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a délégué cette tâche aux communes. Les secrétaires doivent donc disposer de temps « hors accueil du public » pour réaliser ces tâches qui nécessitent de la concentration.

A ce jour, 43 CU ont été instruits en 2013. Les secrétaires ont reçu une formation, de deux heures et demi, ce qui est peu, compte tenu de la complexité de ces dossiers.

La responsabilité du Maire étant engagée, la secrétaire de Mairie propose que la DDT valide l'instruction des CUa jusqu'à la fin de l'année.

M. ROUCHEYROLLE demande s'il sera facile de changer le jour de fermeture si celui-ci ne convient pas.

M. FAVRETTO s'abstient car il estime que l'état se désengage par rapport aux Communes et oblige le Conseil Municipal à prendre des décisions non voulues.

Vote : Pour : 12- Abstentions : 1- Contre : 0

Les membres du Conseil présents soutiennent l'avis de M. FAVRETTO sur le désengagement de l'Etat.

Le secrétariat de la Mairie sera fermé au public tous les mercredis après-midis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conseil communautaire

M. LANSADE fait le compte- rendu du Conseil Communautaire du 27 juillet dernier où le sujet de débat était la Délégation du SPANC (Service Public Assainissement non Collectif) au profit d'une entreprise privée.

Les élus communautaires ont décidé par 13 voix Pour et 18 Contre de ne pas confier ce service à une entreprise.

Le service continuera à être assuré par la technicienne de la Communauté de Communes. Une embauche sera prévue pour la seconder.

Commission Voirie Communauté de Communes

M. POURTAL indique que la dernière réunion avait pour objet le choix des entreprises chargées d'effectuer les travaux routiers 2013.

L'entreprise Eurovia a été choisie comme la mieux-disante.

L'entreprise a quatre semaines pour réaliser les différents travaux de chaque commune.

Pour Montcaret, les travaux concernent la portion entre la voie ferrée et le carrefour du Gourdon. En cas d'intempéries, ils seront effectués sur deux tranches : 2013 et début 2014.

Entretien des routes

Les agents de la Communauté de Communes ont recommencé le fauchage et vont faire les banquettes et les talus. Ils ont deux mois de retard sur le point- à-temps (congés, mauvais temps).

M. ROUCHEYROLLE fait état de la dégradation de la route de l'Hirondelle en raison des camions qui y circulent pour les travaux importants effectués sur la voie ferrée.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission des bâtiments

. Logements Reynaud

La préparation des terrasses devant les logements va commencer.

Les tranchées pour l'eau et l'électricité sont en cours.

Il est demandé aux Conseillers de se prononcer sur la conservation de la haie existante, ou sur l'installation d'une clôture.

Pour une clôture : 3

Pour une haie : 6

Pour les deux : 1

Abstention : 1

Les procurations ne se prononcent pas.

Autre problème : la pose d'un conduit de cheminée a été imposée dans chaque logement.

Eglise

L'architecte retenu est venu faire le diagnostic des travaux de toiture.

QUESTIONS DIVERSES

Musée

Suite aux inondations, le Maire avait proposé de refaire une conduite d'eaux pluviales devant chez M. VON WALHOF et de déboucher les conduites d'eau autour du Musée.

M. POURTAL indique qu'il a suivi les travaux et que les entreprises retenues ont réalisé un excellent travail.

Le Conseil des Jeunes

Mme POUCHIN N'GAPELE informe que le prochain conseil aura lieu le 21 septembre prochain.

Les jeunes préparent la fin de leur projet « espace loisirs ».

M. LACHAIZE parle de la dégradation de l'aire de pique-nique par les grands ados. Il indique que ces agissements peuvent décourager les élus de soutenir les projets d'aménagement. Il demande à ce que le Conseil des jeunes soit sensibilisé sur cette question.

Il est prévu d'inviter les élus lors de la réunion du 19 octobre prochain au cours de laquelle les jeunes présenteront leur projet.

Numérotation des rues

La Commission des rues a poursuivi son travail sur le terrain et a dénombré les plaques de rues et les supports. Ce repérage a permis de constater que certains axes mitoyens avec la commune de LAMOTHE MONTRAVEL ont déjà été nommés.

Il a été recensé 141 plaques de rue pour 118 poteaux.

Les emplacements ont été photographiés. Il reste à déterminer qui va procéder à la mise en place de ces plaques.

Parcours du cœur 2014

M. BERTHET annonce que le parcours du cœur aura lieu le 5 et 6 avril 2014.

Les communes peuvent s'inscrire à compter du 10 janvier 2014.

Association sportive Football

Le Maire indique que le responsable du Football demande que la haie du stade soit taillée.

La Commission des routes s'en occupe.

Prochaine réunion : mercredi 09 octobre 2013 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 H 00

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	absente
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	absente
Jacques BERTHET		Alain BATAc	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	